CLINICA DENTAL DANOS
IRUN ESPAGNE tel 00 34 943 61 38 58

Les étapes d'un traitement d'implantologie

1° On réalise un examen de la zone édentée qui va recevoir l'implant afin de vérifier que le volume osseux est suffisant pour recevoir l'implant dentaire. Un examen radiologique complémentaire est parfois indispensable.

2° L'implant en titane est placé dans l'os par vissage doux,

3° Après une période de cicatrisation de 2 à 6 mois, on réalise l'empreinte.

4° Le laboratoire réalise alors la prothèse (couronne ou prothèse amovible).

5° La prothèse est alors mise en place dans la bouche (couronne ou prothèse amovible)

La maintenance d'un traitement d'implantologie

Le traitement ne se termine pas lors de la pose de prothèse mais nécessite un entretien obligatoire :

- Quotidien : suivre scrupuleusement les conseils d'hygiène enseignés au cabinet (brossage + brossettes interdentaires trois fois par jour)

- Une visite de contrôle annuelle chez un praticien

Questions fréquentes lors d'un traitement d'implantologie

Comment se déroule l'intervention ?

Afin de respecter toutes les règles d'asepsie, l'intervention a lieu dans un local dédié.
L'anesthésie locale est réalisée, après vient la préparation du logement de l'implant dentaire par forage doux de l'os.
L'implant est alors mis en place par vissage. Quelques points de suture viennent terminer l'intervention.
Pour la pose d'un implant dentaire, **comptez 30 minutes** pour la durée de l'intervention.

Quel type d'anesthésie sera utilisé ?

C'est l'**anesthésie locale** qui est utilisée (identique à celle d'un soin).

L'âge peut-il être un problème pour la pose d'un implant dentaire ?

L'âge minimum requis est déterminé par la fin de la croissance osseuse à savoir **17 ans chez les filles et 18 ans chez les garçons**. Il n'y a pas de limite maximum.

L'intervention est-elle douloureuse ?

Non, car l'intervention sous anesthésie locale n'est pas traumatique pour l'os et les suites opératoires sont simples. Par sécurité, des antalgiques sont prescrits.

Peut-il y avoir des rejets ?

Bien que l'implant en lui-même soit garanti à vie par le fabricant on peut assister à des échecs.
Il n'est **pas possible de parler de rejet** au sens strict du terme, car un implant n'est pas une matière vivante. Il faut parler d'**échec** si la cicatrisation osseuse ne se fait pas correctement au contact de l'implant, qui devient alors mobile.
Les **causes sont multiples** et beaucoup encore inconnues à ce jour : hygiène défectueuse, forces trop importantes appliquées sur les implants lors de la phase de cicatrisation, tabagisme, maladies systémiques, facteurs propres à la biologie du patient,…etc. Le pourcentage d'échec est plus élevé lors de techniques chirurgicales particulières (sinus lift par ex).
Le maintien de l'implant dans ces conditions n'est pas possible ; il faudra le retirer.

Je n'ai pas assez d'os pour un implant. Existe-t-il une solution ?

Oui, il est possible de recréer de l'os dans certains cas précis soit par des techniques de régénération osseuse guidée, soit par des techniques de greffes osseuses.

Quelle est la durée de vie des implants ?

En théorie, il peut **durer plusieurs dizaines d'années**. Cela suppose bien sûr que le système implantaire choisi soit fiable, que toutes les étapes du traitement implantaire soient réalisées dans des conditions rigoureuses, qu'il n'y ait pas de modification notable de l'état de santé au cours du temps et que la structure osseuse soit d'une qualité optimum. Mais il faut être conscient que **la technique implantaire ne peut être garantie à 100%.**

Est-il possible de poser l'implant et la couronne dans la même séance ?

Le protocole classique veut que soit respecté un certain temps (2 à 6 mois nécessaires à l'ostéo-intégration) entre la pose de l'implant et la réalisation de la couronne.
Dans certains cas, il est envisageable de placer une couronne sur l'implant que l'on vient de poser. Cette solution s'applique à des situations très spécifiques et reste à l'appréciation du praticien.

Existe-t-il des contre-indications à la mise en place d'implants dentaires ?

Oui. Ces contre-indications concernent des situations médicales très particulières bien connues des implantologistes.

Combien coûtent les implants dentaires ?

Le **coût varie selon la difficulté du traitement** et selon le nombre d'implants dentaires qui seront posés
Un devis détaillé préalable et une facture des actes non remboursables réalisés seront établis pour votre assurance complémentaire.
A la fin du traitement une facture détaillée vous sera remise afin de la présenter à votre mutuelle en France et ainsi pouvoir bénéficier du remboursement en vertu des accords européens.

Peut-on reprendre rapidement ses activités quotidiennes ?

Oui, le jour même ou le lendemain dans le cas d'implants multiples. Seule une activité physique intense est déconseillée pendant 48 heures.

Quels sont les implants utilisés?

Les implants posés dans notre cabinet sont siglés **CE** et sont conformes à la directive européenne 93/42/EEC, la norme ISO 13485 :2003 et ISO 9001 :2000
MARQUE **ETK EUROTEKNIKA** PROVENANCE **FRANCE**
site internet : www.mon-implant-dentaire.fr

Quelle est la qualité de la prothèse réalisée ?

Les prothèses proviennent de nos laboratoires partenaires (France / Espagne) et sont réalisées sous le

contrôle permanent du Dr Danos avec des matériaux de haute qualité siglés CE.

Nous avons un contrôle total de la traçabilité des produits et nos prothèses ne proviennent pas de pays émergents.

Quelle est la différence entre un implant unitaire et un bridge ?

L'implant unitaire est constitué d'un implant + un pilier et une couronne.
Le bridge est constitué par 2 implants + 2 piliers + 2 couronnes et une (ou plusieurs) couronne (s) intermédiaire (s) réunies.

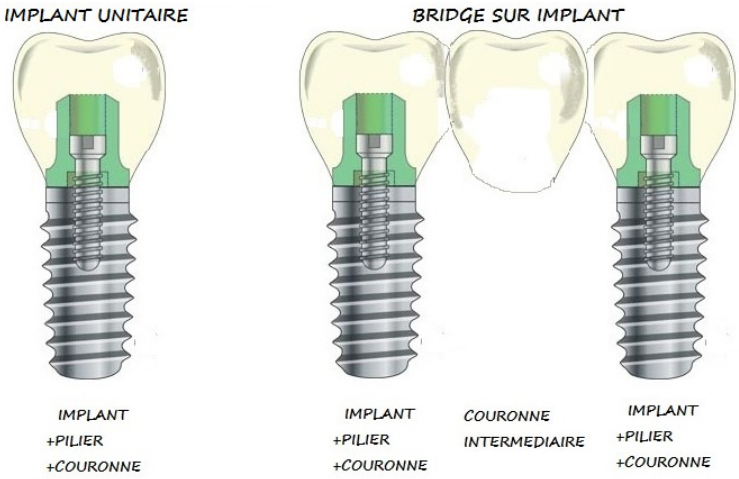

Que faire lorsque j'ai perdu toutes mes dents ?

On a le choix entre une prothèse fixe vissée sur implants (6 implants minimum) ou une prothèse mobile clipsée sur attachements de type pilar locator (2 ou 4 implants).

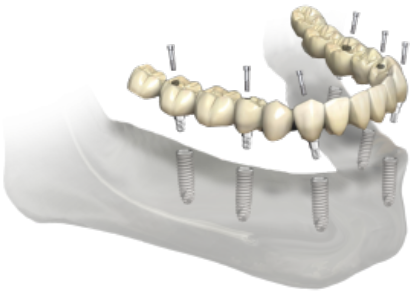

prothèse fixe VISSEE sur 6 implants

prothèse mobile CLIPSEE sur 4 pilar locator

Que signifie pilar locator?

C'est un système d'attachement identique à un bouton pression qui permet à une prothèse amovible de venir se fixer sur des implants (4 en général).

Quels sont les risques d'un implant ?

Ceux inhérents à tout type de chirurgie dentaire. En premier lieu, les risques liés à l'anesthésie dentaire (identiques lors de soins) puis ceux directement liés à la pose des implants (hémorragies, hématomes, douleurs post opératoires, inflammation, rupture de la corticale osseuse, atteinte de dents adjacentes, pénétration dans le sinus maxillaire, lésions de structures nerveuses ...etc.). Il faut toujours garder à l'esprit que **le risque 0 n'existe pas**.

Qu'est-ce que le consentement éclairé ?

Avant tout traitement implantaire, il vous est remis un document de consentement éclairé qui est un document vous expliquant en détail les risques et les limites d'une telle technique.

Peut-on parler de technique fiable ?

Oui, statistiquement on observe entre 90 % et 95 % de succès ce qui sous-entend **qu'un échec est toutefois possible.**

Dois-je suivre des mesures particulières le jour de la pose des implants ?

Absolument pas. Il faut considérer ce soin comme un soin classique un peu plus long et venir dans les mêmes dispositions (repas ou petit déjeuner normal). Le praticien doit respecter un protocole rigoureux mais le patient ressent les mêmes sensations qu'un soin classique (extraction, traitement de carie …etc) sans aucune douleur grâce à une anesthésie ciblée dans la zone d'intervention.

Le patient peut observer des plages de repos tout au long de l'intervention qui dure en moyenne entre 20 et 30 minutes pour la pose d'un implant.

Qu'est ce qu'une péri-implantite ?

C'est **une infection** qui se développe autour de l'implant qui entraine une perte du support osseux. Un implant affecté par la péri-implantite va perdre de l'os plus rapidement et deviendra mobile entrainant sa perte. Les causes ne sont pas encore connues de manière certaine à ce jour et il est très difficile aujourd'hui de la prévenir. Une **hygiène très rigoureuse** est de mise avec les implants (brossage 3 fois par jour et utilisation d'une brossette interdentaire) et un **contrôle annuel** par un professionnel est indispensable.

Le remboursement de vos soins dentaires en Espagne.

Selon les normes européennes, les soins dentaires effectués dans la CEE sont remboursés en France par la CPAM, lorsqu´il s´agit, bien sûr, de traitements remboursables. La Sécurité Sociale prend en charge une partie de vos frais dentaires. **Directive 2011/24/UE du 09/03/2011**

Les **règlements de coordination(CE) n°883/04 et n°987/09** permettent aux personnes assurées de se faire soigner dans un autre pays européen ou de l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein et Norvège), à la charge de leur régime d'affiliation selon des modalités particulières. Ils fixent des règles communes permettant de coordonner les régimes nationaux de sécurité sociale.

La jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne est venue ensuite enrichir les droits des patients. La directive, en intégrant cette jurisprudence, réaffirme le **principe de libre circulation des personnes**.

Les soins dentaires peuvent être liés aux **soins "programmés",** lorsque l'assuré se rend dans un autre État membre de l'UE en vue de bénéficier de soins de santé et ils ne sont **pas soumis à une autorisation préalable de la caisse** d'affiliation. Dans ce cas, **ils sont visés au dernier alinéa de l'article R160-2 du code de la sécurité sociale française**. L'assuré doit faire l'avance des frais et il sera remboursé dans les mêmes conditions que si ces soins avaient été exécutés en France. Cela signifie, entre autres, que ces soins doivent faire partie du panier de soins reconnu en France et donc des prestations auxquelles vous avez droit. Sinon, aucun remboursement n'est possible.

Seules les couronnes sur implants et prothèses amovibles sur implants donnent droit à un remboursement par la sécurité sociale. Par exemple, la base de remboursement de la Sécurité Sociale pour une couronne métal céramique sur implant (code CCAM HBLD418) est de 107,50€. : l´assurance maladie prend en charge 70% de la base de remboursement, soit 75,25 €. Votre mutuelle prendra en charge la différence voire plus en fonction de votre contrat.

Quant aux implants, ils sont classés "hors nomenclature" et ne sont donc pas du tout pris en charge par l´assurance maladie. Certaines mutuelles peuvent cependant en rembourser une partie.

Vous pouvez visiter le site www.cleiss.fr pour toute question relative aux remboursements des soins en Espagne et le site www.dentaldanos.com à la rubrique « remboursements ».

ATTENTION : certaines mutuelles confondent soins à l'étranger (NON REMBOURSABLES) et soins au sein de la Communauté Européenne (REMBOURSABLES)